




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-512**

**Séance publique du**

**26 mars 2021**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210326- lmc1192927-DE-1-1
Date de signature : 01/04/21
Date de réception : jeudi 1 avril 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : FINANCEMENT - ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS AUX PERSONNES A  
MOBILITÉ RÉDUITE DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL -  
PROGRAMMATION 2021**

Le 26 mars 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/03/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET  
GESTION  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MARS 2021

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : FINANCEMENT - ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - PROGRAMMATION 2021- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville s'est engagée, conformément au décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, à produire et financer la programmation de travaux de mise en accessibilité de ses espaces publics. A ce titre, elle a mis en place son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) prévoyant des travaux sur les établissements recevant du public (ERP) existants sur une période de 9 ans (2016-2024). Ce document a été approuvé par la Préfecture le 18 novembre 2015 sous le numéro d'enregistrement AD AP 013 001 15A 0554.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 10 mai 2017, vous avez sollicité la participation financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et de l'Etat en faveur de l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, 71 ERP ont fait l'objet d'une mise en accessibilité. Afin de poursuivre cet effort, il est proposé de déposer une nouvelle demande de subventions pour les travaux repérés dans la troisième tranche de l'Ad'AP.

A ce titre et pour l'année 2021, la Ville a programmé les travaux de mise en conformité de 31 ERP. Ces travaux sont fonction de chaque bâtiment, mais il s'agit le plus souvent de :

- Améliorer la signalétique, poser des pictogrammes normalisés
- Améliorer les cheminements intérieurs et extérieurs des ERP

- Aménager des cabinets d'aisance adaptés, dont le nombre dépend de la configuration des locaux
- Remplacer les éclairages insuffisants
- Installer des boucles magnétiques pour les personnes malentendantes
- Aménager des rampes d'accès quand les dénivelés ou ressauts sont importants
- Installer des balises sonores pour signaler les entrées
- Remplacer les tapis qui font obstacles aux roues des fauteuils roulants
- Aménager des accueils adaptés
- Contraster les nez de marche
- Pose des bandes d'éveil de vigilance
- ...

Pour cette programmation 2021, le coût prévisionnel global des travaux est de 658 056€ TTC soit 548 380 € HT, réparti de la façon suivante :

<b>COÛT PROJET HT</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT FINANCEMENTS</b>	<b>TAUX %</b>
<b>548 380 €</b>	Département	350 000 €	64,00%
	Région	0 €	0,00%
	Métropole	0 €	0,00%
	Etat	0 €	0,00%
	Autofinancement Commune	198 380 €	36,00%
	<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>548 380 €</b>	<b>100,00%</b>

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLICITER** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône d'un montant de 350 000 € (soit 70% de la base subventionnable plafonnée à 500 000 € HT) en faveur de l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite.
- **APPROUVER** le plan de financement tel que figurant dans le rapport ci-dessus.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué, à signer la convention relative à la participation financière du Conseil Départemental ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2021-512 - FINANCEMENT - ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS AUX  
PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL - PROGRAMMATION 2021-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

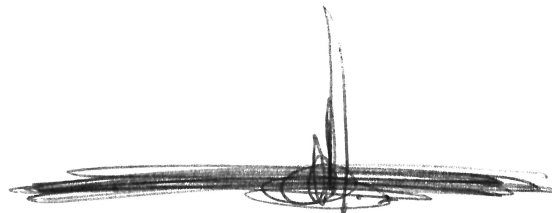
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»